



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 4 novembre 2022

10% d'augmentation des crédits pour la rémunération des AESH : attention aux fausses annonces !

L'usage répété de l'article 49.3 pour faire adopter le projet de loi de finances à l'Assemblée nationale montre la fébrilité du gouvernement. Les fortes mobilisations des personnels de l'Éducation nationale ont mis au jour leurs bas salaires, en particulier ceux des personnels AESH dont le salaire moyen est d'environ 800 à 900 euros par mois.

Sans les personnels AESH, il n'y a pas d'école inclusive, et pourtant les AESH travaillent sous contrat et ne peuvent accéder au statut de fonctionnaire car l'Éducation nationale refuse de reconnaître les AESH comme des personnels à part entière de l'éducation nationale. Les personnels AESH sont recruté·es sur des temps incomplets et perçoivent par conséquent des salaires incomplets avec une grille salariale sans véritable évolution et qui, depuis plusieurs mois, est devenue caduque du fait de l'inflation.

Les conditions de travail et les salaires des AESH sont scandaleux. Le gouvernement a annoncé mercredi 2 novembre soutenir un amendement de la majorité présidentielle au projet de loi de finances visant à augmenter de 10% les crédits alloués à la rémunération des AESH à la rentrée 2023 afin de couvrir l'inflation. Néanmoins, cet amendement ne dit pas si la grille salariale des AESH sera rehaussée afin de permettre une augmentation des salaires ou si cette hausse des budgets permettra au gouvernement de "proposer" aux AESH d'être rémunéré·es pour d'autres missions que l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur le temps scolaire. Le Président Macron avait déjà annoncé vouloir augmenter le temps de travail et les missions des AESH : sur d'autres tâches ou sur des temps périscolaires. Cela est sans cesse remis sur la table dès lors qu'il est question du salaire et du temps de travail des AESH. Pour SUD éducation, il n'en est pas question : les AESH doivent rester à l'éducation nationale et bénéficier d'un emploi statutaire de la fonction publique d'état !

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



SUD éducation se montre particulièrement attentif et informera les personnels AESH des modalités de mise en oeuvre de ces annonces. SUD éducation revendique une augmentation des salaires sans contrepartie et sans nouvelle dégradation des conditions de travail.

Cette annonce montre qu'il faut continuer à se mobiliser pour gagner davantage. Il faut gagner une augmentation des salaires de 400 euros dès maintenant. Même 10% d'augmentation des salaires ne suffirait pas pour sortir de la précarité les 132 000 AESH.

SUD éducation revendique :

- **la titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de tou-ttes les AESH dans un corps de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e ;**
- **l'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté, un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit environ 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;**
- **l'accès à la prime REP/REP+ au même titre que les autres personnels ;**
- **la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;**
- **l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;**
- **une véritable formation initiale et continue, sur temps de service ;**
- **la création de brigades de remplacement pour assurer le remplacement des collègues absent·es ;**
- **un droit à la mobilité, interacadémique et intra-académique.**